

 La Ferté Saint Aubin, le 01/09/2024

Le Principal

 aux Parents d'élèves

Madame, Monsieur,

Dans le cadre du collège, votre enfant a la possibilité de participer s’il le souhaite aux activités de **l’Association Sportive** animées par les professeurs d’EPS. Ces activités sont ouvertes à tous les élèves volontaires du collège, filles et garçons, de la 6ème à la 3ème.

**L’adhésion** à l’Association Sportive **permet la pratique d’une ou plusieurs activités en loisir.**

**Une prise de licence UNSS est obligatoire pour participer, cette cotisation de 30 euros pour l’année scolaire** (assurance + licence) , est depuis l'année 2021 dégressive si votre enfant reste licencié à l’AS chaque année (27 euros la 2ème année, 24 euros la 3ème et 21 euros la 4ème année de licence sans rupture). Avec cette licence, votre enfant peut participer à l’AS de son choix et peut pratiquer une ou plusieurs disciplines dans la semaine (cf planning).

Vous trouverez en pièces jointes tous les documents nécessaires à votre information ainsi qu'à l'inscription de votre enfant aux activités de l'Association sportive du collège.

**DEBUT des entraînements le lundi 23 Septembre**

**Votre enfant a la possibilité de venir essayer librement et gratuitement les activités jusqu'à la fin du mois de Septembre à condition d'être en tenue de sport selon le planning affiché au collège.**

**ATTENTION ! DIFFUSION DES INFORMATIONS, PHOTOS, RESULTATS...VIA LE SITE DE L'AS !**

**https://aspredesrois.sportsregions.fr**

 Le Principal

 **AUTORISATION POUR L’INSCRIPTION A L’ASSOCIATION SPORTIVE DU COLLEGE**

* 1. **(A rapporter aux professeurs d’EPS le plus tôt possible.)**

Je soussigné(e), …........................................, responsable légal de l’**élève**…………………………………………

né(e) le …………………………….. et inscrit en classe de :……….,

l’autorise à faire partie de l’Association Sportive du collège et à s'inscrire aux activités proposées(entourer la ou les activités choisies) au tarif de ….......euros car c'est la …... année que mon enfant est inscrit à l'AS.

 Merci de préciser de manière **très lisible** les renseignements ci-dessous pour les convocations UNSS : obligatoire !!!

Adresse mail : -------------------------------------------------------------------------

numéro de téléphone portable : \_ \_ \_ \_ \_ \_ \_ \_ \_ \_ \_ \_ \_ \_ \_ \_ \_ \_ \_ \_ \_ \_

 **Tennis (féminin) Ultimate**

 **Futsal Gymnastique loisirs Gymnastique en compétition**

 **Handball Renforcement musculaire Cross/athlé**

 **Activité de plein air ( ponctuel) Acro gym**

Merci d’entourer **toutes** les activités dont votre enfant est intéressé (même de manière ponctuelle)

**IMPORTANT**

Pour plus de simplicité, vous avez plusieurs possibilités pour effectuer le règlement de la licence :

- par chèque à l'ordre de l'As du pré des rois

- en espèces **Attention pas de « coupons sport » ni « pass loisirs »**

Je certifie avoir pris connaissance « **des fondements et du règlement\*» qui régissent l’AS** et prends note que toutes les informations concernant l’AS seront à disposition des élèves sur le site de l'AS <https://www.aspredesrois.com/> , sur le tableau d’affichage situé à côté de la vie scolaire ou celui proche de la salle de la gymnastique et qu’une convocation (pour les compétitions) sera envoyée par mail ( pas de convocation papier).

Fait à ……………………….., le ………………………

Signature des responsables légaux :

\*

* Une mention sur le droit à l’image :

*Dans le cadre des activités proposées directement ou indirectement par l’Union nationale du Sport Scolaire (UNSS), l’association peut réaliser des clichés fixes ou animés de l’enfant licencié. A cet effet, l’adhésion à l’UNSS vaut acceptation de (a) la prise d’images fixes ou animées, le cas échéant en fixant d’autres éléments de la personnalité du licencié, (b) la fixation de l’image et des éléments de la personnalité du licencié sur tout support connu ou inconnu à ce jour et permettant l’exploitation desdites images, et (s) la reproduction, la représentation, l’exploitation voire la modification, directement ou indirectement de l’image et des éléments de personnalité du licencié dans le cadre des opérations de communication interne ou externe, institutionnelle ou promotionnelle sous tout format sous tout support directement ou indirectement. L’UNSS conservera l’anonymat du licencié. La présente autorisation est consentie à titre gracieux, pour le monde entier et pour une durée de 10 ans à compter de la prise de licence.*

* Une mention sur le RGPD :

*Aux fins de gestion de la pratique sportive et des compétitions organisées directement ou indirectement par l’Union Nationale du Sport Scolaire (UNSS), nous sommes amenés à solliciter des données personnelles concernant votre enfant licencié à l’UNSS pour la durée de validité de ladite licence. L’adhésion à l’UNSS vaut autorisation pour l’association UNSS de collecter, d’enregistrer et de stocker les données nécessaires. Outre les services internes de l’UNSS, les destinataires de ces données sont, à ce jour, les fédérations françaises délégataires du sport concerné par la pratique sportive du licencié, ainsi que les sous-traitants de l’UNSS tels que ses assureurs ou l’hébergeur des données de l’UNSS. Ces informations sont réservées à l’usage des services concernés et ne peuvent être communiquées qu’à ces destinataires. En tant que responsable légal du mineur licencié, vous bénéficiez notamment d’un droit d’accès, de rectification et d’effacement des informations qui vous concernent, que vous pouvez exercer en adressant directement une demande au responsable de ces traitements Madame Marie-Céline Courtet à l’adresse daf@unss.org. La politique générale de protection des données est consultable sur le site internet de l’UNSS ainsi que sur son extranet OPUSS.*

* Une mention sur les Assurances & le Règlementaire :

*Le licencié ci-dessus ou son représentant légal (pour les mineurs) déclare se conformer aux règlements sportifs de la fédération UNSS, avoir pris connaissance des statuts du règlement intérieur de la fédération (disponibles sur le site internet UNSS), s’engager à respecter la charte éthique du CNOSF conformément au Code du Sport. Le licencié ou son représentant légal déclare être informé(e) des conditions d’assurances et de l’intérêt de souscrire un contrat d’assurance de personnes couvrant les dommages corporels auxquels leur pratique sportive peut les exposer. dans un certain nombre de situations (à l’exception des situations où l’auteur des violences a lui-même la qualité d’assuré) les garanties actuelles du contrat UNSS/MAIF apportent aux adhérents (licenciés UNSS) victimes de violences sexuelles/physiques/psychologiques, une prise en charge dans les conditions prévues par le contrat, des frais médicaux, pharmaceutiques et d’hospitalisation dont les séances de soutien psychologique peuvent faire partie (garantie « Indemnisation des Dommages Corporels »). Il en sera de même de la prise en charge des frais de procédure (garantie « Recours ») pour lesquels la MAIF pourra également proposer les services d’un avocat auquel elle fait régulièrement appel.*